



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

DASEM

Division de l'accompagnement
social et médical

DASEM 2

Service de l'action sociale

Téléphone :

01-57-02-64-42 / 63-97

01-57-02-64-07 / 68-00

01-57-02-68-16 / 69-29

Fax :

01-57-02-64-47

Mél : ce.dasem2@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

NOM DU DEMANDEUR :

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE AIDE AUX ÉTUDES

Fournir un dossier complet par enfant

BÉNÉFICIAIRES :

Personnels titulaires, stagiaires

Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Quotient familial à ne pas dépasser : **12400 €**

L'enfant ne doit pas être scolarisé hors territoire national, ni dans un établissement privé hors contrat avec l'éducation nationale

Prestation limitée à une aide par année scolaire

L'enfant ne doit pas être en formation rémunérée y compris en contrat d'apprentissage

Concernant les bacs professionnels, seront acceptés uniquement les dossiers pour les filières rendant obligatoire l'achat de matériels en relation avec la spécialité, hors petites fournitures scolaires (voir ci-dessus les enseignements retenus)

MONTANT :

1. Pour les étudiants boursiers ou non boursiers en filières générales après BAC, excepté les formations rémunérées, **paiement de la facture acquittée des droits d'inscription à hauteur de 300 €** (la notification de bourses et la facture acquittée sont impérativement fournis pour l'étude du dossier)
2. **400 € sur présentation d'une facture acquittée** pour les BACS PRO suivant :
 - Métiers de l'alimentation : boucherie ; charcuterie ; boulangerie ; pâtisserie ; poissonnerie.
 - Métiers de l'hôtellerie et de la restauration.
 - Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire : travaux paysagers ; productions horticoles.
 - Métiers d'art et de l'artisanat : photographie ; ébénisterie ; horlogerie ; communication graphique ; art de la pierre.
 - Métiers de l'esthétique : coiffure, etc.....
 - Métiers de l'architecture et de l'urbanisme.

L'enfant scolarisé dans un lycée enseignement public poursuivant un cursus de brevet de technicien supérieur n'ouvre pas droit à cette prestation (pas de frais de scolarité)

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

LE TAMPON D'ARRIVÉE DANS LE SERVICE FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes de prestations sociales ne sont pas recevables par mél.

Rectorat de Créteil

Division de l'accompagnement social et médical – DASEM 2

4 rue Georges Enesco – 94010 CRÉTEIL cedex

Téléphone : 01-57-02-64-42 / 63-97 / 64-07 / 64-34 / 68-16 / 69-29 / 68-00 / 63-96

Demande de renseignement : ce.dasem2@ac-creteil.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- ⇒ Relevé d'identité bancaire avec IBAN à vos nom et prénom.
- ⇒ Photocopie du dernier bulletin de salaire
- ⇒ **Facture acquittée des droits d'inscription + notification de la bourse**
- ⇒ Photocopie du certificat de scolarité de l'élève ou de l'étudiant.
- ⇒ Photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 sous format A3.



En cas de PACS, de concubinage ou de déclaration séparée pour les couples mariés, joindre les 2 avis d'imposition.

- ⇒ Attestation de l'employeur du conjoint : imprimé ci-joint ou attestation Pôle Emploi
- ⇒ Photocopie du contrat de travail en cours pour les contractuels
- ⇒ Photocopie intégrale du livret de famille ou du contrat PACS
- ⇒ Pour les couples en union libre, attestation sur l'honneur de concubinage avec les noms, prénoms et dates de naissance des conjoints
- ⇒ Vous êtes divorcé(e) : photocopie du jugement de divorce faisant apparaître que vous avez la garde de votre (vos) enfant(s).
- ⇒ Vous êtes séparé(e) : notification de paiement de la CAF
- ⇒ Attestation sur l'honneur de vie seule (le cas échéant)
- ⇒ Vous êtes célibataire, veuf(ve) : attestation sur l'honneur de vie seule ci-jointe

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Nom – Prénom : _____

Nom d'usage : _____ Né(e) le _____ à _____

N° de sécurité sociale : _____

Adresse : _____

Adresse électronique **professionnelle** : _____

Téléphone : _____

Situation familiale : marié(e) union libre pacsé(e)
 divorcé(e) séparé(e) veuf(ve) célibataire

Situation professionnelle : titulaire stagiaire contractuel INM (indice nouveau majoré)

Emploi actuel : _____

(dernier poste pour les retraité(e)s)

Nom et adresse de l'établissement : _____

Code RNE _____ Téléphone : _____

Enfant à charge fiscalement concerné par la demande		
NOM - Prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté – Classe ou niveau

Date de la rentrée scolaire : _____

<u>Date et signature originale :</u>

1. ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE VIE SEULE

Je soussigné(e) _____

Grade : _____

Adresse personnelle : _____

* certifie sur l'honneur assumer seul(e) la charge pleine et entière de mon (mes) enfant(s)

* certifie sur l'honneur assumer en garde alternée la charge de mon (mes) enfant(s)

** certifie sur l'honneur vivre seul(e) depuis le _____

Fait à _____ le _____ **Signature originale**

* Cocher la mention correspondant à votre situation

** Pour les séparé(e)s, divorcé(e)s, veuf ou veuve.

2. ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT(1)

Je soussigné(e) _____ (2)

certifie que _____ (3)

employé(e) dans nos services n'a perçu et ne percevra aucune prestation d'aide aux études au titre de l'année scolaire 2020/2021

Conjoint employé par l'académie de Créteil, noter **uniquement** ses NOM PRENOM et DATE DE NAISSANCE

NOM – PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

CACHET, DATE ET SIGNATURE ORIGINALE
du responsable hiérarchique

(1) : pour les conjoints employés par une autre académie, fournir l'attestation émanant du service de l'action sociale de celle-ci

(2) : Nom de l'employeur

(3) : Nom et prénom de l'employée

Conformément aux dispositions du règlement (UE) du parlement européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la législation en vigueur, nous traitons vos informations dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

Aussi toutes les données **sensibles** devront faire l'objet d'un consentement afin de donner à l'administration les moyens légaux de les traiter dans le cadre de votre demande.

Je soussigné(e) ----- donne l'autorisation du traitement de mes données sensibles.

OUI NON *

Je consens à la transmission de mes données à tiers organismes pour le traitement de ma demande

OUI NON *

Je donne mon consentement OUI NON *

LE REFUS DU CONSENTEMENT ENTRAÎNERA L'IMPOSSIBILITE DU TRAITEMENT DE MON DOSSIER

Date et signature originale :

* rayer la mention inutile

La loi punit sévèrement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration
(articles L 554 et L 583-3 du code de la sécurité sociale et article 150 du code pénal).